



DIRECTION DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT

SOUS-DIRECTION DE L'HABITAT  
SERVICE TECHNIQUE DE L'HABITAT

MISSION HABITAT PRIVE

Secrétariat

Tél. : 01.42.76.72.03

Fax. : 01.42.76.72.85

Paris, le 12 AVR. 2002

Entreprise G. VALLANA (SARL)  
Monsieur Bruno VALLANA  
Gérant  
10 rue Lacaze  
75014 PARIS

Monsieur,

Responsable d'une entreprise spécialisée dans l'entretien des immeubles, vous avez souhaité être titulaire du nouvel agrément "Qualité - Entretien - Paris" attribué aux entreprises signataires du "Protocole sur le ravalement, l'entretien et la préservation du bâti parisien".

Le dossier de demande de nouvel agrément que vous avez constitué, en application de l'article 1.3 dudit protocole, a bien été reçu – dûment complété – le 9 avril 2002.

J'ai le plaisir de vous informer que cet agrément vous est accordé sous le numéro 029.705.258 dans l'activité : peinture et ravalement.

Je vous rappelle qu'en sollicitant cet agrément, vous avez pris l'engagement d'effectuer des travaux de qualité, conformes aux conditions définies par le Protocole.

Matérialisation de votre engagement aux articles du Protocole, le nouveau logo "Qualité - Entretien - Paris" est joint, sous forme de CD ROM, au présent envoi, afin de vous permettre de faire figurer celui-ci sur vos papiers à lettre, devis et autres matériels.

La présence du logo sur les panneaux d'information de chantier est obligatoire (article 1-3).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Architecte Voyer  
Chef de la Mission Habitat Privé

Emmanuel OBERDOERFFER